

| | | |
|--|--|---------------------------|
| RPP-15-007 | Dépistage préventif pour le virus du SARS-CoV-2 entre pairs chez le personnel asymptomatique œuvrant dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) et les services de soutien à domicile (SAD) | |
| Version n° 1 | Entrée en vigueur : 2020-09-08 | Révisée le : S. O. |
| Installation(s) : Toutes les installations du CIUSSS MCQ | | |
| Territoire(s) visé(s) : Tous les territoires du CIUSSS MCQ | | |
| Service(s) visé(s) : Tous les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) et les services de soutien à domicile (SAD) du CIUSSS MCQ | | |

CONTEXTE

Le 7 juillet dernier, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a déployé de nouvelles directives concernant le dépistage du personnel œuvrant dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) et les services de soutien à domicile (SAD).

Cette stratégie qui prévoit le dépistage systématique des travailleurs de la santé étant en contact direct avec les usagers a pour objectif d'identifier des porteurs du virus qui sont asymptomatiques. Ainsi, ils sont rapidement retirés du travail et isolés permettant donc de prévenir la transmission dans le milieu.

Les arrêtés ministériels n^{os} 2020-030, 2020-034, 2020-037 et 2020-039 autorisent certains professionnels à effectuer, sans ordonnance, le test de dépistage de la COVID-19. Cette règle des pratiques professionnelles est valide jusqu'à la révocation ou la cessation de ces arrêtés ministériels.

PROFESSIONNELS CONCERNÉS

Les médecins, les dentistes, les infirmières, les infirmières auxiliaires, les inhalothérapeutes, les physiothérapeutes, les audiologistes, les orthophonistes, les nutritionnistes-diététistes, les hygiénistes dentaires ainsi que les technologistes médicaux sont autorisés à appliquer cette règle des pratiques professionnelles.

EXIGENCES PROFESSIONNELLES

L'ensemble des professionnels autorisés doit posséder les connaissances et les compétences pour procéder au prélèvement ou s'assurer de faire la mise à jour de celles-ci au besoin. Cependant, une formation est obligatoire pour les physiothérapeutes, les audiologistes, les orthophonistes, les nutritionnistes-diététistes et les hygiénistes dentaires. Pour ces professionnels, un parcours de formation pour le dépistage de la COVID-19 pour les professionnels autorisés par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) est offert

sous la section : MIC > COVID-19 – Employés > Prélèvements et dépistages
(<https://ciusssmcq.ca/informations/intranet/covid-19-employes/prelevements-et-depistages/>).

CLIENTÈLES VISÉES

Les travailleurs de la santé en contact direct avec les usagers, tels que ciblés par le MSSS, ne présentant aucun symptôme associé à la COVID-19.

BUT DE LA RÈGLE

Encadrer le dépistage préventif pour le virus du SARS-CoV-2 entre pairs afin d'identifier rapidement les travailleurs porteurs du virus et de prévenir la propagation du virus.

CONDITIONS D'INITIATION

- L'employé est **asymptomatique**, c'est-à-dire ne présentant aucun symptôme associé à la COVID-19 selon le document : *Indicateurs et priorités de dépistage- COVID-19 (Logigramme)* et n'ayant eu **aucun contact étroit avec un cas confirmé par labo**¹. Ce document est offert sous la section : MIC > COVID-19 – Employés > Prélèvements et dépistages (<https://ciusssmcq.ca/informations/intranet/covid-19-employes/prelevements-et-depistages/>).
- Si le travailleur de la santé ne répond pas aux conditions, il ne peut pas être dépisté dans le contexte de cette règle de pratiques professionnelles. Il doit quitter immédiatement le milieu de travail et contacter le Service de soutien aux employés et qualité de vie au travail.

CONTRE-INDICATIONS CLINIQUES

- Présence de symptômes de la COVID-19;
- Obstruction des voies nasales;
- Épistaxis active;
- Chirurgie récente de la bouche ou du nez;
- Laryngospasme (stridor).

*** Attention ***

Pour toute personne guérie de la COVID-19 se référer au document *Indicateurs et priorités de dépistage- COVID-19 (Logigramme)*

¹ Une personne vivant sous le même toit ou partenaire intime ou une personne prodiguant des soins dans un contexte non médical ou personne ayant eu un contact direct avec des liquides biologiques infectieux.

DIRECTIVES

L'ensemble des documents cités dans cette section se retrouve sur le MIC dans la section : MIC > COVID-19 – Employés > Prélèvements et dépistages (<https://ciusssmcq.ca/informations/intranet/covid-19-employes/prelevements-et-depistages/>).

Le professionnel :

- S'engage à respecter la confidentialité des renseignements des travailleurs de la santé obtenus tout au long du processus de dépistage préventif de la COVID-19 et subséquemment;
- S'assure que l'employé consent au dépistage préventif, qu'il répond aux conditions d'initiation et qu'il ne présente aucune contre-indication clinique avant de procéder au prélèvement;
- S'assure d'avoir le matériel pour procéder au dépistage (*Aide-mémoire Matériel de prélèvement SARS-CoV2*);
- S'assure de suivre les directives pour procéder à l'enregistrement informatisé des spécimens COVID-19 (*Pas-à-pas Dépistage massif CHSLD CIUSSS MCQ*);
- Utilise la requête papier si l'installation n'utilise pas de système informatisé pour l'enregistrement des échantillons (*Requête COVID-19 externe MSSS*);
- Remplit le formulaire *Collecte de données et dépistage COVID-19* (FOR-15-880) et l'achemine aux archives (Annexe 2).

Prélèvement :

- Enregistrer, selon les directives du laboratoire, les prélèvements pour le dépistage de la COVID-19 (*Aide-mémoire Traitement d'un spécimen SARS-CoV-2*) ou remplir la requête papier (*Requête COVID-19 externe MSSS*).
 - Enregistrer le spécimen au nom de D^{re} Marie-Josée Godi.
- Appliquer les principes de la double identification lors du prélèvement.
 - Valider l'identité du travailleur de la santé avec deux identifiants sans équivoque (ex. : nom et date de naissance) et vérifier la concordance des renseignements avec ceux inscrits sur l'étiquette du spécimen.
- Dépister les travailleurs dans un endroit fermé et désigné (exclure les aires communes comme les postes infirmiers, les salles de repos, etc.) :
 - Indiquer sur la liste des travailleurs, près du nom de l'employé, la date et l'heure du prélèvement, si requis;
 - Obtenir le consentement verbal de l'employé pour la transmission par courriel du résultat négatif;
 - Pratiquer l'hygiène des mains puis mettre l'équipement de protection individuelle (EPI) : blouse, masque de procédure, gants et protection oculaire. Le préleveur peut garder la même blouse, le même masque et la même protection oculaire pour effectuer tous les dépistages. Cependant, il doit changer ses gants et pratiquer l'hygiène des mains entre chaque employé à dépister;
 - Demander à l'employé de retirer son masque seulement au moment du prélèvement et de le remettre immédiatement après.

- Procéder au prélèvement selon les capsules d'information *Écouvillonnage des voies oropharyngées et nasopharyngées (SARS-CoV2)* et *Écouvillonnage des voies oropharyngées et nasales (SARS-CoV2)* :
 - Lorsqu'il ne s'agit pas d'un préleveur externe, procéder au dépistage entre pairs à la fin du quart de travail afin d'éviter des contacts avec les usagers au cours de la même journée;
 - Le prélèvement oropharyngé est **obligatoire**, le prélèvement nasal est à privilégier au nasopharyngé, selon le matériel disponible;
 - Déposer le milieu de transport désinfecté sur une surface propre de la table;
 - Retirer les gants et pratiquer l'hygiène des mains;
 - Mettre de nouveaux gants, inscrire la date, l'heure, initialiser l'étiquette d'identification et surligner en vert le groupement (M17). Coller cette dernière, placer le spécimen dans un sac biorisque et déposer dans la glacière jusqu'au moment de l'acheminer au laboratoire en vous référant à l'aide-mémoire *Traitement d'un spécimen SARS-Co-V-2 (COVID-19)*;
 - Désinfecter les surfaces de travail;
 - Retirer les gants et procéder à nouveau à l'hygiène des mains.

Après le prélèvement :

- Acheminer au chef de service de l'installation la liste des employés comprenant la date et l'heure de prélèvement, si requis.

Se référer à l'aide-mémoire *Dépistage préventif de la COVID-19 : Pour le personnel asymptomatique en CHSLD et SAD (Annexe 1)*.

COMMUNICATION DU RÉSULTAT ET SUIVI

- Les employés qui obtiennent un résultat **NÉGATIF**, à la suite d'un dépistage préventif, seront informés par courriel à l'adresse personnelle qu'ils ont indiqué dans le Guichet Web RH Paie.
- Les employés qui obtiennent un résultat **POSITIF**, à la suite d'un dépistage préventif, sont contactés par la santé publique avec les consignes appropriées.

ANNEXES

- Annexe 1 *Aide-mémoire Dépistage préventif de la COVID-19 : Pour le personnel asymptomatique en CHSLD et SAD*
- Annexe 2 *Formulaire Collecte de données et dépistage COVID-19*

BIBLIOGRAPHIE

- CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX DE LA MAURICIE-ET-DU-CENTRE-DU-QUÉBEC. « Politique de double identification lors du prélèvement (PO-16-006) », juin 2017.
- CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX DE LA MAURICIE-ET-DU-CENTRE-DU-QUÉBEC. « Aide-mémoire *Traitement d'un spécimen SARS-CoV-2 (Covid-19)* », juin 2020.
- CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX DE LA MAURICIE-ET-DU-CENTRE-DU-QUÉBEC. « Aide-mémoire *Matériel de prélèvement SARS-CoV-2 (Covid-19)* », mai 2020.
- CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX DE LA MAURICIE-ET-DU-CENTRE-DU-QUÉBEC. « Aide-mémoire *Écouvillonnage des voies oropharyngée et nasopharyngée (SARS-CoV2)* » 2020.
- CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX DE LA MAURICIE-ET-DU-CENTRE-DU-QUÉBEC. « Aide-mémoire *Écouvillonnage des voies oropharyngée et nasales (SARS-CoV2)* » 2020.
- CENTRE D'EXPERTISE EN SANTÉ DE SHERBROOKE (CESS). « Méthode de soins informatisée *Prélèvement nasal par écouvillonnage* », novembre 2019.
- CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX DE LA MAURICIE-ET-DU-CENTRE-DU-QUÉBEC. « Formulaire *Collecte de données dépistage COVID-19* », 2020.
- COLLÈGE DES MÉDECINS DU QUÉBEC, ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES, ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU QUÉBEC ET ORDRE PROFESSIONNEL DES TECHNOLOGISTES MÉDICAUX DU QUÉBEC. « Dépistage de la covid-19 : admissibilité – prélèvements – suivi des résultats », 18 juin 2020. <https://www.opiq.qc.ca/wp-content/uploads/2020/06/expl-prelevements-covid-prof-arrete-v20200618.pdf>

OUTILS COMPLÉMENTAIRES

- Pas-à-Pas *Préparation pour les prélèvements préventifs par des préleveurs externes en CHSLD.*
- Pas-à-Pas *Dépistage massif CHSLD CIUSSS MCQ.*

MOTS-CLÉS

Prélèvement, Covid-19, pairs, employé, personnel, test diagnostique, CHSLD, travailleur santé.

APPROBATION / ADOPTION

| | | |
|---------------------------|--|-------|
| ÉLABORATION | <p>Mélanie Rajotte, conseillère-cadre en soins infirmiers par intérim, direction adjointe du soutien et développement des pratiques professionnelles en soins infirmiers et d'assistance et de la prévention des infections</p> <p>Nancy Baril, conseillère-cadre en soins infirmiers, direction adjointe du soutien et développement des pratiques professionnelles en soins infirmiers et d'assistance et de la prévention des infections</p> | |
| COLLABORATION | <p>Stéphanie Despins, directrice adjointe du soutien et développement des pratiques professionnelles en soins infirmiers et d'assistance et de la prévention des infections</p> <p>Annie Laberge, directrice adjointe SAPA, hébergement Rive Nord</p> <p>Marie-Pier Mailhot, directrice adjointe SAPA, hébergement Rive Sud</p> <p>Julie-Léa Perron Blanchette, conseillère-cadre aux pratiques professionnelles, direction des services multidisciplinaires</p> | |
| ANNULE ET REMPLACE | CSSSAE | S. O. |
| | CSSSBNY | S. O. |
| | CSSSD | S. O. |
| | CSSSÉ | S. O. |
| | CSSSHSM | S. O. |
| | CSSSM | S. O. |
| | CSSSTR | S. O. |
| | CSSSVB | S. O. |
| | Agence | S. O. |
| | CJMCQ | S. O. |
| | CRDITED | S. O. |
| | Domrémy | S. O. |
| | InterVal | S. O. |
| APPROUVÉE PAR : | <p>Approbation électronique 2020-09-09 Annie Robitaille Directrice des services multidisciplinaires</p> <p>Approbation électronique 2020-09-21 Élise Leclair Directrice des soins infirmiers</p> | |
| ADOPTÉE PAR : | <p>Adoption électronique 2020-10-21 Pascal Huot Président du conseil multidisciplinaire</p> <p>Adoption électronique 2020-09-22 Patricia Arsenault Présidente du conseil des infirmières et infirmiers/comité des infirmières et infirmiers auxiliaires</p> | |

Dépistage systématique entre les travailleurs de la santé qui sont asymptomatiques (hors éclosion)

Aide-mémoire en CHSLD et SAD

| | | |
|---------------------------------|---|--|
| Conditions | <ul style="list-style-type: none"> Le professionnel autorisé doit avoir fait la formation <i>Le parcours de formation pour le dépistage de la COVID-19, pour les professionnels autorisés par le MSSS</i> et avoir réussi les trois tests de dépistage supervisés. Dépister les travailleurs dans un endroit désigné et fermé, préalablement déterminé (exclure les aires communes comme les postes infirmiers, les salles de repos, etc.). Pour un dépistage entre pairs, effectuer celui-ci en fin de quart de travail afin que le préleveur ne retourne pas aux soins des usagers. L'employé dépisté doit être asymptomatique, c'est-à-dire ne présentant aucun symptôme associé à la COVID-19 et n'ayant eu aucun contact avec un cas positif. Le cas échéant, l'employé doit quitter le milieu de travail immédiatement et contacter le Service du soutien aux employés et qualité de vie au travail. | |
| Avant le prélèvement | <ul style="list-style-type: none"> Préparer le matériel en vous référant à l'aide-mémoire <i>Matériel de prélèvements SARS-COV-2 (COVID-19)</i>. Préparer les requêtes de laboratoire informatisées en vous référant à l'aide-mémoire <i>Traitement d'un spécimen SARS-COV-2 (COVID-19)</i> ou utiliser la requête papier <i>Requête COVID-19 MSSS</i>. <ul style="list-style-type: none"> Enregistrer le spécimen au nom de D^{re} Marie-Josée Godi. Surligner en vert le groupement (M17). | |
| Au moment du prélèvement | <p>Professionnel autorisé qui effectue le prélèvement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Indiquer sur la liste du personnel, près du nom de l'employé, la date et l'heure du prélèvement, si requis. Remplir le formulaire <i>Collecte de données et dépistage COVID-19 (FOR-15-880)</i> et l'acheminer aux archives. Obtenir le consentement verbal de l'employé pour la transmission du résultat négatif par courriel. S'assurer que l'employé répond aux critères de dépistage préventif (pas de symptôme COVID-19, pas de contact avec un cas positif). Procéder à l'hygiène des mains. Mettre l'équipement de protection individuelle (EPI) : gants, blouse, masque et protection oculaire. L'EPI pourra être porté pour l'ensemble des dépistages. Toutefois, les gants doivent être changés entre chaque employé et l'hygiène des mains pratiquée. Procéder au prélèvement en vous référant aux aide-mémoires <i>Écouvillonnage des voies oropharyngées et nasopharyngées (SARS-CoV2)</i> et <i>Écouvillonnage des voies oropharyngées et nasales</i>. Acheminer le spécimen en vous référant à l'aide-mémoire <i>Traitement d'un spécimen SARS-COV-2</i>. Retirer les gants et procéder à l'hygiène des mains. Nettoyer les surfaces de travail. | <p>Employé qui se fait dépister :</p> <ul style="list-style-type: none"> Avoir en sa possession sa carte d'assurance maladie. Déclarer tout symptôme associé à la COVID-19. Si présence de symptômes, quitter immédiatement le milieu de travail et aviser le Service du soutien aux employés et qualité de vie au travail. Donner son consentement au prélèvement. Enlever son masque seulement au moment du prélèvement et le remettre immédiatement après. Procéder à l'hygiène des mains. |
| Après le prélèvement | <ul style="list-style-type: none"> Acheminer la liste des employés avec les dates et heures de prélèvement au chef de service, si requis. Les résultats du dépistage seront transmis aux employés par la direction de la santé publique et responsabilité populationnelle ou le Service santé et sécurité au travail et le Service du soutien aux employés et qualité de vie au travail, selon le résultat. | |

Les documents cités sont disponibles :

<https://ciusssmcq.ca/informations/intranet/covid-19-employes/prelevements-et-depistages/>

Direction adjointe Soutien et développement des pratiques professionnelles en soins infirmiers et d'assistance et de la prévention des infections.

RPP-15-007| Dépistage préventif pour le virus du SARS-CoV-2 entre pairs chez le personnel asymptomatique œuvrant dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) et les services de soutien à domicile (SAD)

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Mauricie-et-
du-Centre-du-Québec

Québec 

**COLLECTE DE DONNÉES ET DÉPISTAGE
COVID-19**



MR60659

Identification de l'utilisateur

Dossier : _____
Nom : _____
Prénom : _____
D.D.N. : _____ - _____ - _____
 AAAA MM JJ

Se référer au guide de complétion du formulaire

INDICATIONS AU DÉPISTAGE COVID-19

L'utilisateur doit répondre aux indications de dépistage de la COVID-19 de la Direction de la santé publique et responsabilité populationnelle selon le logigramme des indications et des priorités de dépistages de la COVID-19.

Priorité de dépistage : M _____

Travailleurs de la santé du CIUSSS MCQ Oui N° d'employé _____ Non

- Consentement verbal obtenu pour transmission par courriel si résultat négatif.
- Les éléments de risque suivants ont été partagés au travailleur du CIUSSS MCQ (transmission seulement par courriel pour les employés).
- Les éléments de risque suivants ont été partagés à l'utilisateur :
- Les outils utilisés par le CIUSSS permettent d'assurer la confidentialité des informations transmises par courriel, mais il est possible que le fournisseur de messagerie courriel de l'utilisateur n'assure pas un même niveau de confidentialité. Donc, avant de recevoir un courriel, l'utilisateur peut effectuer des vérifications auprès de son fournisseur de messagerie;
 - Il appartient à l'utilisateur de s'assurer de maintenir la confidentialité des messages courriels qu'il reçoit si tel est son souhait, et ce, en évitant que d'autres personnes aient accès à sa messagerie courriel;
 - L'adresse de messagerie courriel du CIUSSS MCQ ne doit en aucun cas être utilisée afin d'obtenir de nouveaux services ou échanger sur son état de santé avec son professionnel.

Critères cliniques : Oui Non

Dépistage préventif* : Oui Non

**Passer à la section contre-indications*

Si oui, spécifier :

Nom :

Prénom :

N° dossier :

Date de début des symptômes (critères clinique de la COVID-19) AAAA-MM-JJ: _____

CONTRE-INDICATIONS AU DÉPISTAGE

- Aucune contre-indication
- Obstruction des voies nasales
- Épistaxis active
- Fracture récente du nez (moins de 1 mois)
- Chirurgie récente de la bouche ou du nez (moins de 1 mois)
- Laryngospasme
- Usager de moins de 3 mois

Si l'état de l'usager le requiert ou s'il présente une contre-indication au dépistage, ne pas effectuer le prélèvement et le référer au médecin ou à l'infirmière.

DÉPISTAGE

- Lieu du dépistage :
- Clinique désignée
 - Clinique de dépistage mobile
 - Cliniques Parent-Wemotaci
 - CHSLD : _____
 - Soutien à domicile (SAD)
 - Ressource non institutionnelle (RNI) : _____
 - Résidence privée pour aînés (RPA) : _____
 - Autre : _____

Prélèvement fait : Oro/nasopharyngé Oro/nasal Oropharyngé Nasopharyngé

INTERVENTIONS

- Informations transmises sur l'hygiène des mains, l'étiquette respiratoire et les mesures d'isolement à la maison.
- Guide d'auto soin remis.
- Orienté vers l'infirmière
- Orienté vers le médecin ou le PS.
- Transport vers un centre hospitalier.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Signature de l'intervenant : _____ N° de permis : _____

Titre d'emploi : _____

Date AAAA-MM-JJ: _____ Heure HH:MM: _____